

Contrat d'objectifs

Entre

Le collège Jacqueline de Romilly de Magny-le-Hongre (77)
Représenté par Fabrice Meunier, Principal

Et

L'Académie de Créteil
Représentée par William Marois, Recteur

- En référence à l'article 36 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école et à ses textes d'application ;
- Au regard des éléments du diagnostic de l'établissement réalisé et validé par l'autorité académique ;
- Conformément aux orientations retenues dans le projet d'établissement en préparation pour la période 2010-2013.

Article 1 :

Les objectifs opérationnels et prioritaires suivants sont retenus :

1. **Assurer une prise en charge spécifique des élèves en difficulté de façon à réduire progressivement à néant le nombre d'élèves qui sortent du collège sans un diplôme**
2. **Dans le cadre de la cohérence du site –implantation de Disney sur la commune-, élever le niveau de pratique de l'anglais de nos collégiens**
3. **Avec l'aide de madame Jacqueline de Romilly, à travers un enseignement des langues anciennes favorisé, faire accéder une majorité d'élèves du collège au caractère unique de l'apport des civilisations grecques et latines à notre civilisation, qu'elle marque encore de façon vivante**

Article 2 :

Ces objectifs prioritaires retenus sont déclinés en actions prioritaires décrites dans les annexes jointes au présent contrat

Article 3 :

Les objectifs retenus sont arrêtés pour une période de trois années et feront l'objet, au terme du contrat, d'une évaluation terminale dont les modalités sont précisées en annexe.

Article 4 :

Le collège Jacqueline de Romilly s'engage à mobiliser, pour l'atteinte de ces objectifs, toutes les ressources dont il dispose, en particulier celles, qui attribuées par l'autorité académique, figurent en annexe.

Au terme de chacune des deux premières années, il sera procédé à une évaluation d'étape présentée à l'ensemble de la communauté éducative.

Fait à Magny-le-Hongre, le 15 octobre 2009,

Le Chef d'établissement

Le Recteur

ANNEXE

Objectif n°1 : Assurer une prise en charge spécifique des élèves en difficulté de façon à réduire progressivement à néant le nombre d'élèves qui sortent du collège sans un diplôme

1. Eléments de diagnostic ayant motivé le choix de cet objectif

Ayant ouvert seulement l'année dernière (année scolaire 2008-2009), l'établissement n'est pas encore en mesure de fournir une analyse fine des difficultés scolaires rencontrées par ses élèves. Toutefois, la difficulté scolaire existe dans l'établissement. Elle se manifeste par exemple par un échec proche des 10% à la session de juin du Brevet des collèges, par une démotivation d'élèves au cours du parcours des 4 années du collège ou par un nombre élevé de signature de p.a.i. pour trouble spécifique du langage (compris au sens large du terme).

2. Objectifs opérationnels retenus

	Année n	Année n+3
Taux de réussite à un diplôme passé en fin de 3 ^{ème} (Brevet des collèges ou Certificat de formation générale)	91 %	Tendre vers 100 %
% de « mise en garde travail » mis sur les bulletins trimestriels de 4 ^{ème} et de 6 ^{ème}	11 % (4 ^{ème})	5 % (4 ^{ème})
	4 % (6 ^{ème})	2 % (6 ^{ème})
% d'élèves ayant un trouble rentrant dans la catégorie « troubles spécifiques du langage » faisant l'objet d'un accompagnement spécifique	40 %	100 %

3. Modalités de mise en oeuvre retenues pour atteindre l'objectif

- × Mutualisation des informations et échanges de pratiques entre enseignants du cycle 3 et de 6^{ème} autour de l'I.E.N.
- × Détection rapide des difficultés pour favoriser un nouveau départ et mise en place des P.P.R.E. dans le cadre du livret de compétences
- × Suivi individualisé des redoublants
- × Après chaque conseil de classe, accueil personnalisé de tous les parents des élèves n'ayant pas obtenu la moyenne, identification de la nature des difficultés, conseils et mise en place d'une aide ciblée
- × Mise en place d'épreuves communes à tous les niveaux
- × Action sur l'orthographe avec des exigences communes et une implication de chaque discipline
- × Construction par les enseignants de lettres d'une grille des incontournables de la langue française que l'élève aurait toujours à disposition
- × Groupe de travail d'une équipe de volontaires sur les réponses aux problèmes des élèves ayant des troubles spécifiques du langage
- × Expérimentation de « l'évaluation par contrat de confiance »

4. Ressources humaines, matérielles, organisationnelles mobilisées par le collège

Suivi du travail par le Conseil pédagogique ; liaison Ecoles-Collège ; concentration des moyens de l'accompagnement éducatif sur l'aide aux devoirs ; équipement d'une deuxième salle informatique dans le cadre de l'extension du collège provisoire ; Groupe de suivi (Direction, Vie scolaire, Professeurs), réuni semestriellement, chargé de la collecte des données (conseil de classe, p.a.i.,

réussite aux examens), de leur mise à jour régulière et de leur mise en forme finale, le tout rassemblé dans un outil synthétique présenté au premier Conseil d'administration de l'année

5. Modalités d'accompagnement

Partenariat avec l'I.E.N. de secteur ; travail avec une orthophoniste qui travaille sur le secteur et extension du périmètre de travail de la psychologue clinicienne avec laquelle nous travaillons déjà ; stage de formation in-situ autour des troubles spécifiques du langage ; renforcement du rôle de coordonnateur du professeur principal pour rendre l'aide efficace et conforme aux objectifs fixés (charte)

6. Évaluation

Nombre de mises en garde pour le travail ; taux de réussite au Diplôme national du Brevet et C.F.G. ; nombre d'élèves faisant l'objet d'un accompagnement spécifique

Objectif n°2 : Dans le cadre de la cohérence du site –implantation de Disney sur la commune-, élever le niveau de pratique de l'anglais de nos collégiens

1. Éléments de diagnostic ayant motivé le choix de cet objectif

Magny-le-Hongre, située au cœur du Val d'Europe, est ouverte aux diverses tendances du monde moderne. Elle est donc perméable au prestige de l'anglais, qui est devenu la langue dominante dans les échanges internationaux, dans la diffusion des recherches scientifiques et techniques de même que dans celle de la culture populaire (cinéma et chanson, notamment) dont les jeunes sont si friands. Par ailleurs, l'afflux d'immigrants, lié à la présence du complexe Disney sur la commune, a donné à celle-ci un visage multiethnique intéressant (présence d'anglophones, néerlandophones ...).

Dans ce contexte, les établissements scolaires de la ville ont un rôle significatif à jouer, en s'efforçant de pratiquer et de promouvoir l'usage de l'anglais. L'école primaire Eric Tabarly et l'école internationale de Marne-la-Vallée ont montré la voie en offrant à ce public particulier l'occasion de s'intégrer de façon harmonieuse à la communauté dans une perspective d'ouverture et d'affirmation de sa spécificité.

A son tour, dans un souci de continuité et de cohérence des parcours, le collège Jacqueline de Romilly, depuis son ouverture à la rentrée 2008, s'est efforcé d'offrir un enseignement innovant d'« anglais approfondi », avec le soutien de l'Inspection académique de Seine-et-Marne, un lieu d'étude et de formation où l'anglais est valorisé. Deux promotions d'élèves ont donc été déjà accueillies (Promotions « Londres » 2009 et « Edimbourg » 2008).

2. Objectifs opérationnels retenus

	Année n	Année n+3
% d'élèves inscrits dans le cadre de l'enseignement « Anglais européen »	12 %	20 %
% d'élèves ayant validé le niveau A2 dans les deux dernières années du collège (4 ^e et 3 ^e)	87 %	92 %
% d'élèves ayant validé le niveau B1 à l'issue de la classe de 3 ^{ème}	/	25 %

3. Modalités de mise en oeuvre retenues pour atteindre l'objectif

- × Cohérence communale : partenariat avec l'école E. Tabarly et l'école internationale de Marne-la-Vallée (amont), le lycée E. du Châtelet de Serris (aval)

- × Création dans l'établissement d'un climat destiné à sensibiliser les élèves à l'importance de la qualité de l'anglais qu'ils utilisent et préoccupation permanente de l'amélioration de la langue écrite et parlée : entraînements oraux, devoirs communs, traduction systématique des expositions internes...
- × Section européenne dès la 6^{ème}
- × Ouverture vers les civilisations anglophones (histoire, littérature...)
- × Pratique du théâtre en anglais avec la compagnie « Dramaties » (financement par les fonds propres du collège de l'intervention de la compagnie de théâtre anglophone)
- × Organisation de voyages linguistiques
- × Correspondance scolaire avec un établissement scolaire anglophone ou scandinave dans le cadre de e-twinning
- × Préparation d'élèves volontaires anglophones aux examens de l'université de Cambridge

4. Ressources humaines, matérielles, organisationnelles mobilisées par le collège

Mobilisation de l'énergie de l'équipe d'anglais autour de cet objectif ; demande auprès du rectorat pour une assistante pédagogique ; mise en route d'une rubrique dédiée en anglais sur le site pédagogique du collège ; aménagement des salles d'anglais dans l'établissement définitif ; mission confiée à un professeur du département d'anglais, membre du Groupe de suivi, réuni semestriellement, chargé de la collecte des données (inscription, conseil de classe, validation et certification), de leur mise à jour régulière et de leur mise en forme finale, le tout rassemblé dans un outil synthétique présenté au premier Conseil d'administration de l'année

5. Modalités d'accompagnement

Poursuite de l'accompagnement du travail par l'I.P.R. d'anglais ; travail avec l'architecte du nouveau collège

6. Évaluation

Nombre d'élèves inscrits en anglais européen ; nombre d'élèves ayant validé le niveau A2 et le niveau B1

Objectif n°3 : Avec l'aide de madame Jacqueline de Romilly, à travers un enseignement des langues anciennes favorisé, faire accéder une majorité d'élèves du collège au caractère unique de l'apport des civilisations grecques et latines à notre civilisation, qu'elles marquent encore de façon vivante

1. Éléments de diagnostic ayant motivé le choix de cet objectif

Bien que relevant pour beaucoup de familles favorisées, les élèves de l'établissement connaissent une certaine forme de misère culturelle très spécifique : leur horizon proche, limité aux parcs Disney qu'ils connaissent quasi par cœur par une sur-fréquentation, se superpose souvent à des destinations de vacances paradisiaques mais limitées à des hôtels de luxe d'où ils ne sortent pas. Leur capacité de travail et le suivi des familles les prédisposent toutefois à un enrichissement culturel possible.

2. Objectifs opérationnels retenus

	Année n	Année n+3
% d'élèves qui pratiquent le latin et/ou le grec ancien entre le 5 ^{ème} et la 3 ^{ème}	31 %	50 %
% d'élèves qui ont conservé le latin ou le grec lors du passage en 2 ^{nde}	14 %	30 %

% d'élèves qui ont obtenu des points au contrôle continu du Brevet des collèges par la pratique des langues anciennes (options facultatives)	70 %	85 %
--	------	------

3. Modalités de mise en oeuvre retenues pour atteindre l'objectif

- × Séances d'initiation en 6^{ème} (latin) et 4^{ème} (grec)
- × Concours hebdomadaire « Langues anciennes »
- × Participation au concours national « Athena »
- × Projet « Archéologue en herbe à Chateaubleau »
- × Participation au festival international du film d'archéologie de Besançon
- × Ouverture culturelle vers le théâtre classique (séances du soir)

4. Ressources humaines, matérielles, organisationnelles mobilisées par le collège

Création d'une association loi 1901 « Langues anciennes » ; mobilisation de l'atelier cinéma du collège (ressources humaines et matériel) ; mission confiée au professeur de Lettres classiques, membre du Groupe de suivi, réuni semestriellement, chargé de la collecte des données (inscription, poursuite d'études, conseil de classe), de leur mise à jour régulière et de leur mise en forme finale, le tout rassemblé dans un outil synthétique présenté au premier Conseil d'administration de l'année

5. Modalités d'accompagnement

Accompagnement par madame J. de Romilly et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; activation du réseau des professeurs de langues anciennes du district

6. Évaluation

Nombre d'élèves inscrits en latin et/ou en grec ancien ; nombre d'élèves qui ont obtenu plus de 4 points dans le cadre du contrôle continu au Brevet des collèges par la pratique des langues anciennes (options facultatives)